



Régulation du Ragondin et du Rat musqué sur le pourtour de l'étang de l'Or saison 2019/2020



Septembre 2020

Table des matières

Préambule

1	Le Ragondin	1
2	Le Rat musqué	2
3	Bilan météorologique	2
4	Bilan des activités	4
4.1.1	Le réseau de Piégeur	2
4.1.2	Bilan Horaires.	4
5	Résultat du piégeage.	5
5.1.1	Répartition par piégeur.	5
5.1.2	Répartition par commune	5
5.1.3	Répartition mensuelle	8
5.1.4	Répartition du piégeage	10
5.1.5	Effort de piégeage	10
5.1.6	Evolution annuelle du nombre de captures.	11
5.1.7	Bilan de la distribution des cages	11
5.1.8	Les autres espèces.	12
6	Bilan financier	13
7	Conclusion.	14

Annexe 1 : Plaquette Régulation du Ragondin.

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des piégeurs.

Annexe 3: Tableau horaire FDC 34/ FRC LR.

Préambule.

Le ragondin a été reconnu comme étant une espèce invasive sur le site Natura 2000 de l'étang de Mauguio. L'espèce, en creusant des terriers dans les berges et à proximité des ouvrages d'art, cause d'importants dégâts aux digues et retenues d'eau, rendant difficile la gestion hydraulique des sites. Une majorité des contrats Natura 2000 a justement pour objectif la réhabilitation des connexions hydrauliques et l'amélioration de la gestion des niveaux d'eau (près de 300 000 € d'investissements). Toutefois, aucune mesure financière n'a été retenue dans ce cadre pour lutter contre l'espèce, principale responsable des dégradations constatées.

Depuis 1998, la régulation du Ragondin autour de l'étang de l'Or faisait l'objet d'un programme pilote, financé par le Symbo et réalisé par l'EID Méditerranée et qui s'est achevé en 2011.

Depuis 2012, il a été adopté le principe de mobiliser un réseau de chasseurs/piégeurs à l'échelle de l'étang de l'Or et de les inciter à la capture du Ragondin par une prime à la prise. Pour chaque commune, le président de la société de chasse locale ou le piégeur a pour rôle de contrôler nominativement la collecte des ragondins, puis de les apporter à un des quatre centres de stockage en concertation avec le SYMBO pour le contrôle des prises. Le traitement et le transport des déchets vers le centre d'équarrissage (Atemax, Sud Ouest) sont pris en charge par l'établissement public FranceAgrimer.

150 cages « Ragondin » ont été mises à disposition des piégeurs, pour les inciter à piéger au cours de la première campagne de piégeage, puis renouvelées progressivement les saisons suivantes par des cages à double entrée à la demande des piégeurs (20 par saison). Ce matériel a été complété par le Conservatoire du Littoral, pour augmenter la pression de piégeage sur les territoires lui appartenant. Un équipement spécifique (waders, gants, ...) a été remis à chaque piégeur et la vaccination contre la leptospirose a été laissée à l'appréciation de chaque volontaire. La prime à la prise de 5 € versée par le SYMBO a été maintenue pour dédommager les piégeurs.

Ce partenariat a été renouvelé par voie de convention entre le SYMBO et la FDC 34 au mois d'octobre 2019.

Remerciements.

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- M. Claude BARRAL, président du Symbo pour son soutien inconditionnel à cette action.
- M. **René CHALOT**, président du COPIL Natura 2000, pour ses idées pragmatiques, et initiateur de cette action.
- M. **Jean-Pierre GAILLARD**, président de la FDC 34 et vice-président de la FRCO, pour son implication dès le début du projet.
- M. **Jean-Michel ROUX**, élu à la mairie de St-Nazaire-de-Pezan, pour sa motivation et ses talents de médiateur.
- Bien évidemment, les présidents et les piégeurs des communes de Baillargues, Candillargues, La Grande Motte, Lansargues, Lunel, Marsillargues, Mauguio, Mudaison, Pérols, Saint Just, Saint Nazaire de Pezan, St Vincent de Barbeyrargues, St Christol et Teyran sans qui cette première action n'aurait pu voir le jour. Qu'ils soient ici tous chaleureusement remerciés.
- Cette opération est aussi le fruit d'une coopération avec **3 Intercommunalités et leurs techniciens** : Communauté de Communes du Pays de Lunel, Communauté d'Agglomération de Montpellier et Pays de l'Or Agglomération, ainsi que la mairie de Saint Nazaire. Qu'elles soient ici également chaleureusement remerciées pour la mise à disposition des locaux et l'acquisition des congélateurs de stockage et des bacs d'équarrissage.
- La société Cofruid'Oc à St-Just, pour la mise à disposition gracieuse des pommes qui ont servi d'appâts dans les cages.
- A tous ceux et toutes celles qui ont participé de près ou de loin à cette opération, dont la liste trop longue nous empêche de les citer nominativement, un grand Merci également.
- Enfin, comment ne pas finir ces remerciements par une mention spéciale pour **Nathalie VAZZOLER**, coordinatrice de l'opération au Symbo qui par son implication et sa bonne humeur naturelle est un rouage essentiel de la réussite de ce projet.

1 Le Ragondin.

Le Ragondin est originaire d'Amérique du Sud. Il a été introduit en France au XIXème siècle pour la pelleterie. A la fin des années 1930, l'élevage n'étant plus rentable, les animaux ont été relâchés dans la nature où ils se sont rapidement acclimatés. C'est un mammifère de l'ordre des rongeurs. De grande taille (70 centimètres à un mètre, pour un poids adulte avoisinant les six kilos), son corps est recouvert d'une épaisse fourrure imperméable et se terminant par une queue cylindrique écailleuse. C'est une espèce très prolifique, la femelle a deux ou trois portées par an, de cinq petits en moyenne. Les jeunes atteignent leur maturité sexuelle vers six mois. Dans la nature, un Ragondin peut vivre quatre ou cinq années. Aujourd'hui, le ragondin est présent sur tout le territoire national. Ses prédateurs naturels (caïman, jaguar) sont absents mais le Renard, le Putois et certains rapaces peuvent exercer une prédation sur les jeunes ragondins. Hors de l'eau, le Ragondin peut résister à des températures très basses, mais les périodes de gel prolongé en hiver peuvent diminuer fortement les populations.

De par son mode de vie et sa capacité d'espèce invasive, le ragondin influence et transforme considérablement son habitat. Il est ainsi classé parmi les nuisibles dans plusieurs pays européens, dont la France. Ses principaux dommages sont :

- La dégradation des berges favorisant leur érosion progressive ;
- La fragilisation des ouvrages hydrauliques par le réseau de galeries ;
- Les dégâts causés aux cultures (céréales, maraîchage, peupleraies...);
- Les menaces sur certaines espèces végétales par surconsommation;
- La destruction des nids d'oiseaux aquatiques ;
- La transmission de maladies telles que la douve du foie ou la leptospirose.
- L'herbivorie de l'espèce est probablement responsable d'une altération des ceintures de végétation aquatique, avec des conséquences importantes sur l'habitat de l'avifaune aquatique.

Il a ainsi été classé en tête des 10 espèces exotiques les plus nuisibles d'Europe.

Les principales méthodes de destruction sont le tir et le piégeage. Le tir (arme à feu ou arc) se pratique soit dans le cadre de l'exercice de la chasse ordinaire, soit en battues administratives. Le piégeage reste la solution la plus efficace, surtout lorsqu'il est coordonné entre plusieurs communes pour couvrir une zone humide délimitée, ou mieux, un bassin versant.

2 Le Rat musqué.

Le Rat musqué est originaire d'Amérique du Nord. Il a été introduit en Europe au début du XXe siècle pour sa fourrure. Il a été élevé dans de nombreux pays d'Europe, avant que des individus échappés d'élevages ou volontairement libérés dans la nature colonisent les milieux naturels et agricoles.

Son poids moyen s'établit entre 500 gr à 1 kg 5, pour une taille comprise entre 50 et 61 cm, dont 30 à 36 cm pour la tête et le corps, 20 à 25 cm pour la queue (écailleuse et comprimée latéralement, c'est le seul rongeur qui n'ait pas une queue arrondie à part le Castor).

C'est un herbivore, mais si son régime alimentaire est essentiellement composé de végétaux, il le complète en hiver par quelques animaux aquatiques.

Sa problématique (dommages) et ses modes de régulation sont identiques au Ragondin. Toutefois, les risques de prolifération de l'espèce sont accrus. Originaire d'Amérique du Nord, il ne craint pas les hivers froids. Contrairement au Ragondin, on ne peut donc compter sur une mortalité naturelle pour réguler ses populations. Le développement de l'espèce sur le pourtour de l'étang de l'Or est donc à surveiller de près, notamment avec une régulation intensive du Ragondin, qui lui permettrait d'utiliser sa niche écologique.

3 Bilan météorologique.

Malgré quelques épisodes de fraîcheur assez marquée, c'est la douceur qui a dominé cet automne 2019. Après un mois de septembre sec et ensoleillé, de nombreuses perturbations très actives se sont succédé. Plusieurs épisodes méditerranéens intenses ont généré des pluies diluviennes.

Déficitaire depuis le début de l'année, la pluviométrie a été fortement excédentaire en octobre et novembre. Sur les régions méditerranéennes, il a souvent plu 5 à 15 jours de plus que la normale et l'excédent a généralement dépassé 20 % sur l'ensemble de la saison. En moyenne, la pluviométrie est excédentaire de plus de 30 %.

Hormis une période de fraîcheur assez marquée durant le mois de novembre, les températures sont le plus souvent restées supérieures aux normales pendant cet hiver. Elles ont été en moyenne souvent plus de 1 °C au-dessus des normales. Les températures sont restées très douces une grande partie du mois de décembre



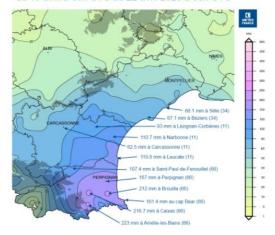
et le déficit hydrique a dépassé 30 % sur le pourtour méditerranéen.

En fin d'hiver et début de printemps, les températures sont en moyenne restées supérieures aux normales hormis lors de deux refroidissements assez marqués du 24 mars au 3 avril et du 11 au 16 mai. Plusieurs pics de douceur se sont produits tout au long du printemps. Après un mois de mars conforme à la saison, avril et mai ont été particulièrement doux, se classant parmi les mois d'avril et mai les plus chauds depuis 1900.

Les précipitations ont été excédentaires. L'excédent a localement atteint une fois et demie la normale L'ensoleillement a été excédentaire sur la majeure partie. En Avril des épisodes pluvio-orageux ont localement été intenses. Un épisode méditerranéen précoce a notamment affecté le Roussillon du 19 au 21 provoquant des inondations.

Cumul sur 3 jours des précipitations

du 19 avril à 06h UTC au 22 avril 2020 à 06h UTC



Cumul sur 4 jours des précipitations du 19 avril à 06h UTC au 23 avril 2020 à 06h UTC

Dans la continuité du mois d'avril, la douceur a persisté la majeure partie du mois. La pluviométrie a été très contrastée. Toujours suite à des épisodes pluvieux intenses, les cumuls ont atteint une fois et demi la normale de saison.

Après un printemps particulièrement doux, les températures moyennes ont été proches des valeurs de saison en juin. La pluviométrie, assez contrastée, a souvent été excédentaire.). Juillet 2020 a été marqué par une pluviométrie exceptionnellement faible. Les températures, parfois un peu fraîches durant la première quinzaine notamment la nuit, ont ensuite grimpé et le mois s'est achevé par la première vague de chaleur de l'été.

Les conditions météorologiques du début d'automne n'ont pas favorisé le piégeage des animaux qui ont pu se disperser sur les zones humides bien pourvues en eau. Les conditions hivernales ont à l'inverse été excellentes pour l'activité de piégeage, mais un peu moins pratiquée au mois de décembre par les piégeurs par manque de disponibilité. Ces bonnes conditions se sont maintenues pendant le printemps, mais n'ont pu être exploitées pour cause de confinement (COVID-19) du 17 mars au 11 mai 2020. A la reprise estivale, l'activité de piégeage a été marquée et encore soutenue en fin d'été.

4 Bilan des activités.

4.1.1 Le réseau de Piégeur.

Comparativement aux saisons passées le nombre de piégeurs mobilisés pour cette action est en légère diminution (N = 15) au début de la saison. Au final 10 piégeurs ont déclaré des prises. Le turnover constaté au début de l'action est également moins marqué cette saison comme la saison précédente. On notera toujours l'absence d'un piégeur sur une des communes riveraines de l'étang de l'or (Pérols). Comme précisé dans le cadre de la convention, la participation à l'opération est soumise à l'obtention de l'agrément de piégeage au cours de la saison, qui est soumis à la participation à deux jours de formation dispensés par la FDC 34.

4.1.2 Bilan Horaires.

Pour cette saison de piégeage, un minimum¹ de 3000 heures a été accordé à la mise en place et la réalisation de cette action.

Une très large part a été consacrée au piégeage proprement dit, avec 847 jours² de piégeage cumulés déclarés par les piégeurs. Il s'agit essentiellement de la pose, de l'ouverture et du contrôle quotidien des cages. La part consacrée au transport au centre de stockage n'a pas été prise en compte dans ce calcul.

Le temps consacré à la mise en place puis à l'animation de l'action par la FDC 34 a été de 8 jours, représentant au final 56 heures. (Annexe III).

Enfin, l'Agglomération du Pays de l'Or consacre 20 jours de temps agent à cette action et le Symbo 30 jours.

-

¹ Ce décompte horaire ne prend pas en compte le temps passé par le Symbo et les EPCI (POA, ...)

² Il est compté en moyenne 2 heures par piégeur pour le relevé journalier des pièges

5 Résultat du piégeage.

5.1.1 Répartition par piégeur.

Au total 1471 animaux ont été déclarés capturés, répartis en 1459 ragondins et 12 rats musqués. La répartition du nombre total de captures par piégeur reste hétérogène comme les années passées (tableau 1) :

Moyenne: 98; Minimum: 0; Maximum: 593.

Nom	Prénom	Ragondin	Rat musqué	total
BASSIER	Bruno	68		68
FESQUET	Jannick	583		583
FUSTER	Jérémy	77		77
GIBERT	Régis	251	12	263
RASCOL	Patrice	63		63
Ruiz	Benjamin			0
VIE	Yves	13		13
DE BLOCK	Gérard			0
TIERS	Fréderic			0
VERGNET	Jean Claude	4		4
FINOSKI	Rémy			0
HELSEN	Jacques			0
PESET	Siegfried	110		110
BIGA	Patrick	100		100
MENDEZ	Philippe	190		190
Total général		1459	12	1471

Tableau 1 : Répartition par piégeur du nombre d'animaux capturés.

Cette variabilité est fonction de l'effort de capture (nombre de cages, nombre de jours), du degré d'infestation de la zone piégée, de l'expérience et de la connaissance du terrain du piégeur, ...

5.1.2 Répartition par commune

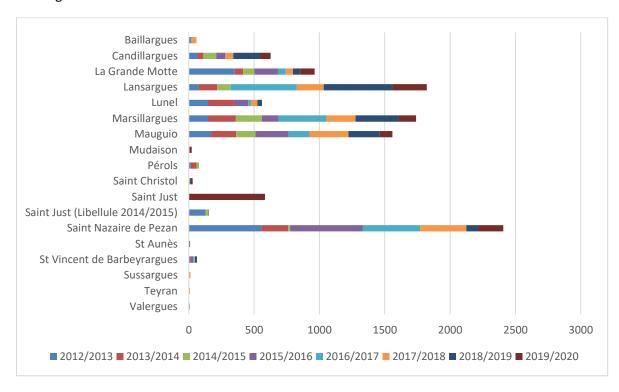
Le piégeage s'est réparti sur 9 communes, dont 8 directement riveraines de l'étang de l'Or.

Commune	Rat musqué	Ragondin	Nombre de Piégeurs	Total
Candillargues		81	2	81
La Grande Motte		110	1	110
Lansargues	12	251	1	263
Lunel			1	0
Marsillargues		131	2	131
Mauguio		96	2	96
Saint Nazaire de Pezan		190	1	190
Saint Vincent de			1	0

Commune	Rat musqué	Ragondin	Nombre de Piégeurs	Total
Barbeyrargues				
Mudaison		13	1	13
Teyran			1	0
Saint Christol		4	1	4
Sussargues			1	0
Saint Aunes			1	0
Saint-Just		583	1	583
Total général	12	1459	17	1471

Tableau 2 : Répartition par commune du nombre d'animaux captures.

La répartition du nombre de captures reste relativement conforme aux résultats attendus, avec une prévalence des communes pourvues en marais ou en zones humides dulçaquicoles. On note un nombre de captures important (supérieur à la moyenne : 98) sur 6 communes (Lansargues, Saint-Just, Saint-Nazaire-de-Pézan, La Grande Motte, Marsillargues et Mauguio). Deux communes riveraines de l'étang de l'Or n'ont pas été piégées au cours de cette saison : Pérols et Lunel. Concernant la commune de Pérols, ce problème devient récurent d'une saison sur l'autre. Pour la commune de Lunel, le piégeur a fait part d'un accès motorisé limité cette saison pour expliquer l'absence de régulation (par tir dans le canal de Lunel). La commune de Saint-Just qui jusqu'ici n'avait jamais été piégée dans le cadre de ce programme a fait l'objet d'un piégeage actif au cours de cette saison. Les déclarations de capture de Rat musqué jusqu'ici cantonnées aux communes de Saint-Nazaire-de-Pézan, de Mauguio et de Candillargues, n'a été capturé que sur la commune de Lansargues.



Graphique 1 : répartition communale du nombre de prises cumulées sur les 8 saisons de piégeage.

Le nombre cumulé des captures (8 saisons de piégeage) reste supérieur à 2000 sur une commune (Saint Nazaire de Pezan) et a dépassé les 1500 prises sur 3 communes (Mauguio, Marsillargues et Lansargues). Pour ces communes, le nombre de captures par saison reste relativement homogène à l'exception de Saint Nazaire de Pezan et Lansargues. La baisse constatée sur ces communes pour les saisons 2014/2015; 2018/2019 et 2015/2016 respectivement, s'explique par une baisse de la pression de piégeage plutôt que par une diminution des populations. On notera également le grand nombre d'animaux piégé sur la commune de Saint-Just (> 500) pour cette première participation à cette action.

Le piégeage sur les communes non riveraines de l'étang de l'Or qui s'amplifiait ces dernières saisons a fortement baissé au cours de la saison 2019/2020.

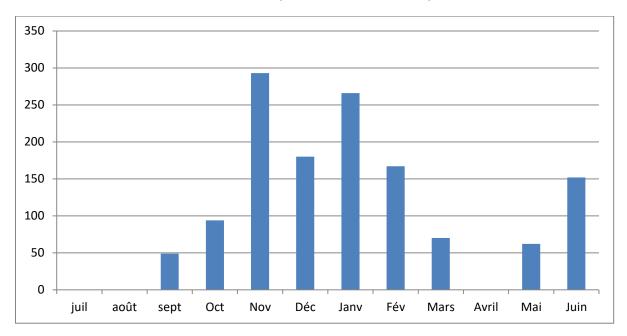
Le nombre d'animaux capturés par commune peut être influencé par différents paramètres :

- La superficie de la commune et des milieux favorables à l'espèce,
- Le degré d'infestation du territoire,
- Le nombre de piégeurs et l'effort de piégeage.

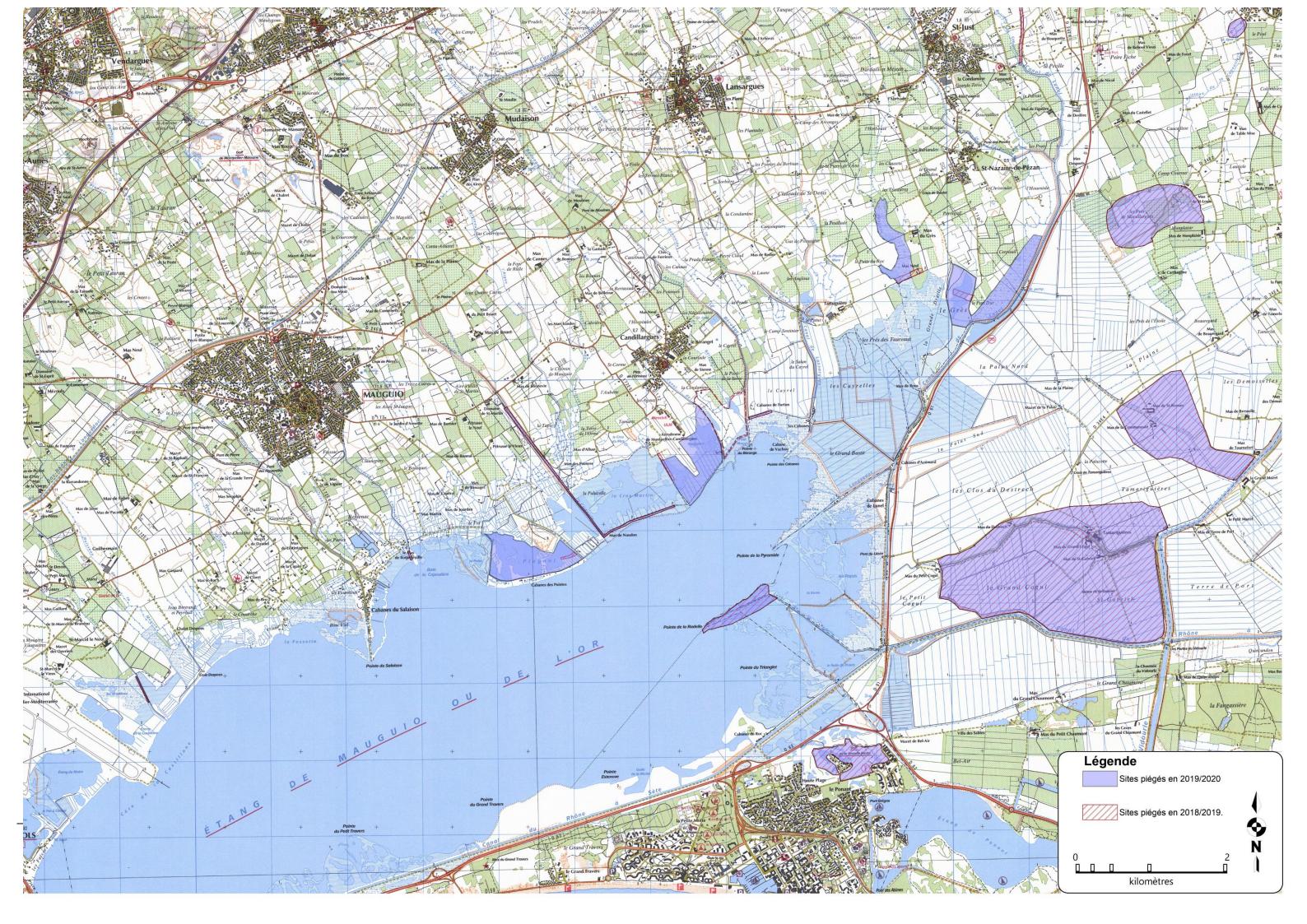
La cartographie des lignes de piégeage, en comparaison avec la saison précédente est fournie ciaprès.

5.1.3 Répartition mensuelle

Le faible retour du nombre de captures journalier ne permet pas de caractériser cette saison dans le temps. Il a donc été pris en compte les dates relevées lors des contrôles des prises par le Symbo. Suivant le graphique ci-dessous, les captures ont été soutenues en fin de période automnale et en hiver. Les conditions météorologiques ont été dans l'ensemble plutôt favorable à l'activité de piégeage. La période de confinement (17 mars au 11 mai) suite à la crise sanitaire du COVID-19, apparaît clairement avec un mois d'Avril à « blanc ». Les piégeurs se sont de nouveau mobilisés au déconfinement et ont soutenus leur action pendant tout le mois de juin.



Graphique 2: répartition mensuelle du nombre de ragondins et de rats musques contrôlé par le Symbo au cours de la saison 2019/2020.



5.1.4 Répartition du piégeage

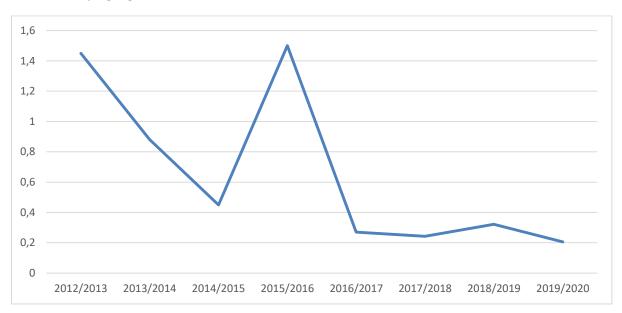
Au cours de la saison 2019/2020 les zones piégées ont peu évolué par comparaison à la saison précédente sur une majorité des sites. Sur la partie Nord Est de l'étang, la roselière de Saint-Nazaire-de-Pezan a de nouveau été piégée avec la mobilisation d'un nouveau piégeur. La commune de Saint-Just a été piégée pour la première fois depuis le début de la convention. Il est nécessaire maintenant de pérenniser cette action sur cette commune. Sur la commune de Mauguio, le marais de Plagnol a fait l'objet d'un piégeage soutenu. Les destructions par tirs ne se sont pas poursuivies sur le canal de Lunel entre « l'Hournède » et Lunel suite à des difficultés d'accès. La régulation par tir sur le golf de La Grande Motte a été poursuivie. La régulation par piégeage ou par tir est toujours absente sur l'Ouest de l'étang (commune de Pérols et partie ouest de la commune de Mauguio).

Un peu plus de 44 kms de linéaire ont été piégés en 2019/2020, soit un peu moins que la saison précédente. Depuis le début de l'opération (8 saisons) près de 380 kms ont été piégés.

5.1.5 Effort de piégeage

Au final les piégeurs ont consacré pour cette saison 847 jours et ont bénéficié de la mise à disposition de 144 cages (2 spéciales « rat musqué », 58 à double entrée et 82 à une entrée). Le ratio de prise pour 100 jours/cage s'établit à 0.20 ragondin, soit un ratio assez proche de celui des 4 saisons précédentes. Ce résultat est le fruit d'une forte mobilisation des piégeurs, notamment sur les communes de Mauguio, Saint-Nazaire-de-Pezan, Marsillargues et Lansargues. Il démontre également que la population de ragondin reste bien présente sur le pourtour de l'étang.

Sur une forte majorité des secteurs piégés, on se dirige dorénavant vers un piégeage d'entretien, afin d'éviter une nouvelle recolonisation. Ce piégeage d'entretien, nécessite un effort complémentaire des piégeurs, puisque la pression de piégeage reste identique mais avec un nombre de captures plus faible. Cette saison démontre comme l'an passé que les secteurs non piégés sont à prioriser pour les prochaines saisons. Il semble donc nécessaire d'essayer d'étoffer le réseau de piégeur afin de couvrir les zones de piégeage « d'entretien » et les nouvelles.



Graphique 3 : évolution du ratio de capture pour 100 jours cage.

2500 2000 1500 1000 500 ₁₅₈₈ ₁₅₈₈ ₁₅₈₈ ₁₅₈₀ ₁₅₈₀

5.1.6 Evolution annuelle du nombre de captures.

Graphique: 4: Répartition annuelle du nombre d'animaux capturés.

Près de 9000 ragondins ont été capturés par l'EID entre 1998 et 2012. Entre 2004 et 2011 le nombre de ragondins capturés restant relativement stable, il concluait que le piégeage était « un piégeage d'entretien », permettant de limiter les phénomènes de recolonisation.

Depuis 2012, c'est le même nombre qui a été capturé sur une période deux fois plus courte (10527 ragondins) grâce à ce nouveau partenariat. Bien qu'ayant connue une décroissance au cours des saisons 2012/2013 et 2013/2014, le nombre d'animaux capturés reste très au-dessus des 500 captures par saison.

5.1.7 Bilan de la distribution des cages.

Les dernières saisons de piégeage par l'EID ont été marquées par un nombre conséquent de vols ou de dégradation de cages (49 en 2010). Ce constat avait entrainé une demande de l'opérateur d'information complémentaire par les communes sur l'opération menée ainsi qu'une surveillance de la part des élus.

Le bilan des cages établi par le Symbo fait apparaître le vol de 15 cages contre une seule la saison passée. Depuis le début de l'opération, 275 cages ont été acquises et il a été dénombré le vol de 91 cages. Une tolérance de 20 % de perte a été accordée par le Symbo. Au cours de cette saison, les vols ont été répertoriés sur les communes de Mauguio, de Candillargues et de Saint-Just. Outre la perte des cages, ces actes de vandalismes sont une véritable contrainte pour les piégeurs qui retrouvent très régulièrement leurs cages fermées ou vandalisées. Ces actes remettent directement en cause la pratique du piégeage sur ces territoires.

5.1.8 Les autres espèces.

Les précédentes campagnes de piégeage a permis de mettre en évidence la présence du Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*). Au cours de la saison 2018/2019, se sont deux nouvelles espèces qui ont été contactées dans le cadre de ce programme. La première est une espèce classée Espèce Exotique Envahissante (EEE) au niveau national, il s'agit du Raton laveur (*Procyon lotor*). La seconde est la Loutre européenne (*Lutra lutra*). En France elle dispose du statut d'espèce protégée depuis 1981. Aucune nouvelle espèce n'a été déclarée au cours de la saison 2019/2020.

6 Bilan financier.

Budget prévisionnel saison 2019/2020					
Objet	Nombre	C.U	Total		
Prime à la prise	1500	5,00 €	7 500,00 €		
Cage double entrée	20	45,00 €	900,00€		
Waders	5	45,00 €	225,00 €		
Traiteur	20	20,00€	400,00 €		
Gel hydroalcoolique	141	2,00 €	282,00 €		
Gants Mappa nitrite 46 cm	15	3,80 €	57,00€		
Sac de contention	1500	0,30 €	450,00 €		
Prestation FDC34	1	2 000,00 €	2 000,00 €		
			11 814,00 €		

Tableau 3: bilan prévisionnel 2019/2020.

Budget saison 2019/2020					
Objet	Nombre	C.U	Total		
Prime à la prise	1471	5,00 €	7 355,00 €		
Cage double entrée	40	51,00 €	2 040,00 €		
Waders	4	45,00 €	180,00 €		
Traiteur	20	20,00€	400,00 €		
Gel hydroalcoolique	140	2,04 €	285,60 €		
Gants Mappa nitrite 46 cm	15	4,07 €	61,02 €		
Sac de contention	1900	0,20 €	386,98 €		
Prestation FDC34	1	2 000,00 €	2 000,00 €		
			12 708,60 €		

Tableau 4 : bilan final 2019/2020.

Le bilan financier pour la campagne écoulée fait apparaître un solde négatif de 894,60 € par rapport au budget prévisionnel. Cette différence s'explique par l'acquisition de 20 cages complémentaires en cours de saison. Comme la saison dernière, les piégeurs demandent le renouvellement des cages pièges par un modèle à double entrée pour accroître l'efficacité du piégeage. La mise à disposition d'un nouveau modèle plus durable est expérimentée depuis la saison dernière.

Enfin, l'investissement financier des EPCI et le temps passé par les techniciens (bacs d'équarrissage, congélateurs, ...) ne sont pas pris en compte dans le budget présenté.

7 Conclusion.

Une convention de partenariat a été établie entre le Symbo, la FDC 34 et la FRC LR en juillet 2012, afin de réguler la Ragondin et le Rat musqué sur le pourtour de l'étang de l'Or, en créant et animant un réseau de piégeurs volontaires.

Bien que l'objectif de 1500 à 2000 individus par saison à capturer n'ait pas été atteint à chaque fois, la capture de plus de 10000 animaux depuis le début de l'opération, a été unanimement reconnue comme très satisfaisante par l'ensemble des acteurs. Ce chiffre conséquent vient confirmer le ressenti des acteurs locaux, qui estimaient une population de ragondins importante sur le pourtour de l'étang de l'Or.

Le budget initial de cette septième campagne de régulation établi à un peu moins de 12 000 €, fait apparaître un bilan négatif des dépenses d'un montant de 894,60 €.

En fonction des recommandations formulées lors du dernier comité technique, le bilan prévisionnel pour la saison 2020/2021 serait le suivant :

Budget prévisionnel saison 2020/2021					
Objet	Nombre	C.U	Total		
Prime à la prise	1500	5,00€	7 500,00 €		
Equipement					
Cage double entrée	20	45,00 €	900,00€		
Waders	5	45,00 €	225,00€		
Traiteur	20	20,00€	400,00€		
Gel hydroalcoolique	140	2,00€	280,00€		
Gants Mappa nitrite 46 cm	15	3,80€	57,00€		
Sac de contention	1500	0,30€	450,00€		
Prestation FDC34	1	2 000,00 €	2 000,00 €		
			11 812,00 €		

Tableau 4: budget prévisionnel saison 2020/2021.

Annexe 1

Plaquette Régulation des ragondins





le piégeage

Historique

La régulation des populations de ragondins sur le pourtour de l'étang de l'Or a été mise en place en 1999. Financée par le Symbo, cette opération a été confiée jusqu'en 2011 à l'Entente Interdépartementale pour la Démous

Interdépartementale pour la Démoustication. En 2012, un partenariat est établi entre le Symbo et les fédérations des chasseurs de l'Hérault et du

Symbo et les fédérations des chasseurs de l'Hérault et du Languedoc-Roussillon chargées de coordonner l'action auprès des piégeurs locaux. Depuis 2019, ce partenariat efficace perdure en partenariat avec la fédération départementale des chasseurs de

l'Hérault.

Méthode

Les piégeurs agréés des sociétés de chasse communales piègent toute l'année les ragondins à l'aide de cages disposées le long des canaux et

marais. Cette méthode permet de cibler le piégeage et d'éviter le recours aux appâts empoisonnés. La collecte des animaux capturés est assurée avec la participation des intercommunalités partenaires de l'opération.





Symbo syndicat mixte du bassin de l'Or

• Sur les cultures (melon, céréales,...)

Nuisances occasionnées

• Sur le réseau hydraulique : creusement de terriers entraînant des ruptures de digues ou de berges...

• Les risques sanitaires : le ragondin est vecteur potentiel

Annexe 3:

Récapitulatif des heures FDC 34 :

Objet	Date	Lieu	Temps passé	Personnel FDC34
Préparation des équipements	01/09/2018	Saint Jean de Védas	3h	Tanguy Le Brun
Préparation et Comité technique	03/09/2019	Lansargues	3h	Tanguy Le Brun
Distribution des équipements	03/10/2019	Mauguio	3h	Tanguy Le Brun
Réunion SYMBO (sacs)	09/01/2020	Lunel	2h	Tanguy Le Brun
Réunion SYMBO (cages)	28/02/2020	Lunel	3h	Tanguy Le Brun
Suivi de l'opération	2018/2019	Saint Jean de Védas / Mauguio	4h	Tanguy Le Brun
Rédaction rapport, préparation de la 9 -ème saison	Aout 2019	Saint Jean de Védas	27h	Tanguy Le Brun

Objet	FDC 34 (jours)	Coût journalier	Total
Réunion de préparation de l'opération	1	282 €	282 €
Suivi de l'opération	3	282 €	846 €
Rédaction des comptes rendus, du rapport intermédiaire et final	4	282€	1 128 €
			2 256 €